

Mme MISHELETTI Marie Christine  
255 Chemin des Andues  
83210 Sollies-Pont

25 Septemb.  
Dossier n° 2  
page 1/2  
Chj

Je suis propriétaire des parcelles section AX 106 et 280 sur lesquelles sont bâties deux maisons occupées par un locataire et moi-même ; ma propriété est donc limitrophe avec ce projet de digue en terre pour une longueur de plus de 120 m. Je suis donc la plus exposée en cas de pluies exceptionnelles .

Un barrage de 1,20m de haut avec une retenue de 14 500 m<sup>3</sup> d'eau constitue un risque potentiel si la digue venait à céder dans le cas où le bassin serait plein ; une vague déferlante emporterait tout sur son passage. Mon terrain a souvent été inondé dans le passé et l'écoulement de l'eau prend plusieurs semaines car il est argileux et l'infiltration est très lente. J'ai lu attentivement le projet mais je n'ai rien vu concernant l'étude de solidité de cette digue en terre et il n'y a pas eu d'étude d'impact pour les maisons du quartier. J'ai lu « ce type d'aménagement est simple à mettre en oeuvre » sans autres explications!! C'est flou !

Dans le document il n'est question que de prévention des risques pour certains quartiers ,mais pourquoi n'évoque-t-on pas les risques pour nos maisons?

On parle souvent du principe de précaution. Or on va créer un risque alors qu'il n'y en avait pas, et qu'il n'y en aurait pas si on renonçait à la création de cette digue et si on se contentait de creuser le bassin plus profondément .

Je ne suis pas opposée à la création d'une retenue d'eau par un creusement plus profond , mais je suis totalement opposée à cette digue qui est un danger pour nos maisons.

Je suis aussi opposée à ce que le bassin soit laissé libre d'accès cela ajouterait une nuisance au danger. Je ne veux pas qu'il devienne une piste d'entraînement pour les motos du genre Tria!

*Dossier n° 2  
page 2/2*

Département :  
VAR

Commune :  
SOLLIES-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
TOULON II  
171 Avenue de Vert Coteau BP 127  
83071  
83071 TOULON CEDEX  
tél. 04 94 03 95 01 -fax 04 94 03 95 35  
cdif.toulon-2@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AX  
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/03/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la  
réforme de l'Etat

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

